

RELEVÉ DE DÉCISIONS

COMITÉ UNIQUE DE CONCERTATION

21 SEPTEMBRE 2017

A TREIGNAC

o Membres de droit présents

Bernadette CALMETTES (VD)*
Sylvie DEGÉRY (VD)
Olivier GARCIN (VD)
Raymond MAGE (VD)

Alain SENTIER (VD)
Sylvie CHRISTOPHE (VD)
Gérard COIGNAC (VD)

Pierre MARSALEIX
Bernard ROUX (VD)
Pascal CAVITTE

*VD : Voix délibérative

o Porteurs de projet invités

Gilbert AUBERTY et Fleur GERMAIN, représentants la Station Sport nature Vézère Monédières
Jonathan GOUESSAN, représentant la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières
Philippe PONTY et Pauline ORHANT, représentants l'association RNG La Luzège
Christine BUTAUD, représentant la commune de St Hilaire les Courbes
Enora MAHE, représentant l'association du Bleu en Hiver
Sylvie DEGÉRY, représentant la commune de Veix accompagnée d'Ambroise POUGET du comité départemental de vol libre
Cécile LEPOUTRE, représentant l'association Office de Tourisme Tulle en Corrèze

o Techniques

Christelle DURAND, service Cohésion territoriale, Région Nouvelle Aquitaine
Laure MARTINIE, animatrice Leader, GAL PTVM, Tulle aggro

o Excusés

Pierre TRESMONTAN
Jean François POUMIER

Jean Marc CHIRIER
Frédéric VERGNE

Gérard BARBAN
Roland MARON

o Ordre du jour

1. Validation du dernier relevé de décisions ;

2. Cooptation de nouveaux membres et validation de la gouvernance du CUC (coprésidence) ;

3. Point d'actualité ;

4. Rappel de la stratégie et examen des propositions de révision des fiches actions Leader ;

5. Regard sur la maquette financière ;

6. Examen d'un dossier pour avis relevant du contrat mixte d'agglomération et sélection au titre des investissements territoriaux intégrés FEADER ;

7. Examen de dossiers complets Leader pour programmation ayant reçu un avis d'opportunité favorable

a) 4 projets émergeant à la fiche action 1.2 : "Favoriser le développement de l'itinérance culturelle, touristique et de loisirs"

b) 1 projet émergeant à la fiche action 2.1 : "Favoriser l'émergence de nouvelles activités, filières et nouvelles formes d'organisation » ;

8. Examen de dossiers complets Leader pour programmation n'ayant pas été examinés en opportunité



a) 1 projet émergeant à la fiche action 1.1 : "Accompagner la montée en débit et développer les usages numériques »

b) 4 projets émergeant à la fiche action 1.2 : "Favoriser le développement de l'itinérance culturelle, touristique et de loisirs"

c) 3 projets émergeant à la fiche action 3.1. : « Soutien aux actions de sensibilisation, formation et communication sur les milieux et ressources naturels » ;

9. Examen de dossiers Leader pour avis d'opportunité

a) 3 projets émergeant à la fiche action 1.2 : "Favoriser le développement de l'itinérance culturelle, touristique et de loisirs"

10. Questions diverses

Monsieur Jaulin étant excusé, ce comité est présidé par Gérard Coignac

1- Validation du dernier relevé de décisions

Le comité valide à l'unanimité le relevé de décisions.

2- Cooptation de nouveaux membres et validation de la gouvernance du CUC (coprésidence)

Cooptation de nouveaux membres ;

Pour la communauté de communes du Pays d'Uzerche :

3 titulaires :

Bernard ROUX
Jean Paul GRADOR
Francis CHALARD

3 suppléants :

Michel DUBECH
François FILLATRE
Jean Paul COMBY

Pour la communauté de communes Vézère Monédières Millesources

2 titulaires :

Gérard COIGNAC
Pierre MARSALEIX

2 suppléants :

Michèle GUILLOU
Daniel CHASSEING

Pour Tulle agglo :

7 titulaires :

Michel JAULIN
Dominique ALBARET
Emilie BOUCHETEIL
Alain CHEZE
Daniel RINGENBACH
Alain SENTIER
Stéphanie PREVOTE

7 suppléants :

Sylvie CHRISTOPHE
Henri JAMMOT
Christophe JERRETIE
Simone CROUZETTE
Sophie ROY
Arnaud COLLIGON
Ana Maria FERREIRA

Le comité valide ces cooptations.

Validation de la gouvernance du CUC (coprésidence) :

Monsieur COIGNAC rappelle que le CUC est présidé selon le règlement intérieur par un représentant désigné par la structure porteuse du GAL en l'occurrence Michel JAULIN et indique la possibilité de pouvoir se doter d'une coprésidence notamment afin d'animer les travaux de cette instance. Un appel est ainsi lancé aux membres du CUC.

Monsieur COIGNAC fait part de sa candidature et élu coprésident.

D'autres candidatures peuvent bien sûr être étudiées.

L'animatrice rappelle le rôle d'ambassadeur des membres du CUC et donne l'exemple des groupes de travail qui pourraient se mettre en place : pilotage, communication....

3- Point d'actualité ;

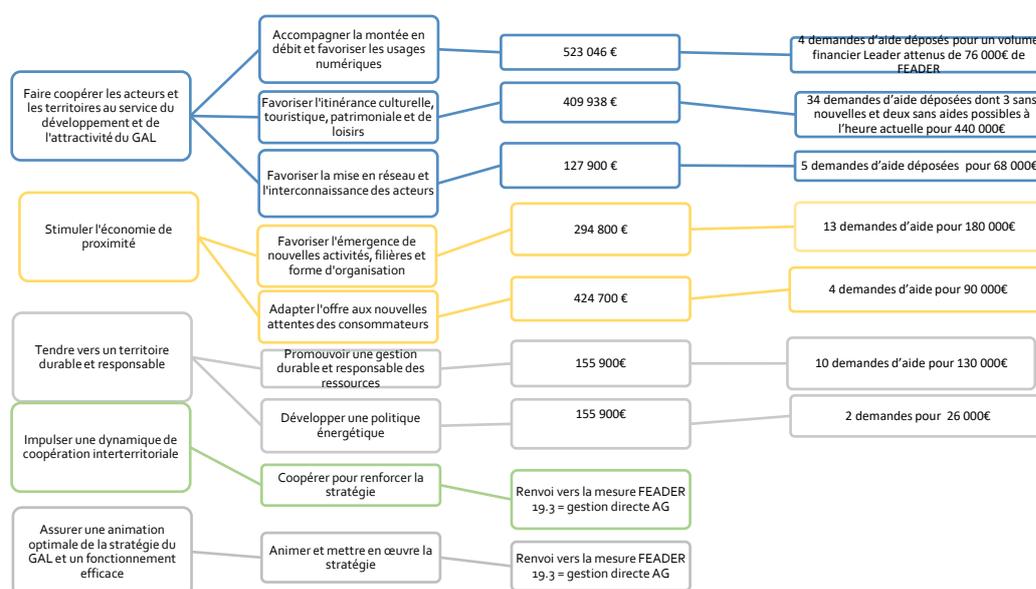
Le coprésident passe la parole à l'animatrice qui donne quelques éléments relatifs à l'actualité de la mise en œuvre du programme :

- 🌻 Reprise de l'instruction des dossiers déposés avant le 30 juin 2017 par l'AG
- 🌻 Des instructeurs en cours de recrutement : 2/3 personnes à Limoges, 4 à Bordeaux et 1 à Poitiers – Prise de poste mi-octobre

- Les 1ères conventions attributives seront signées d'ici le 31/12/2017
- Des difficultés de saisie sur OSIRIS
- Un recensement des besoins en formation pour les demandes de paiement en cours
- Des conventions de paiement avec les cofinanceurs « récurrents » (+ de 5 dossiers cofinancés) à établir afin de définir, dans le cadre de la programmation 2014-2020, les obligations de l'ASP, des cofinanceurs et de la Région pour le paiement dissocié du cofinancement Feader que la Région, en tant qu'autorité de gestion du Programme de développement rural, peut associer à la participation du financeur pour les mesures Leader
- Comité d'appui Leader : Prévu fin septembre, pas de date connue à ce jour

4- Rappel de la stratégie, de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme et examen des propositions de révision des fiches actions Leader

Le coprésident passe la parole à l'animatrice qui rappelle dans un premier temps l'articulation de la stratégie de développement local portée par le GAL et la maquette allouée aux différentes fiche action.



Elle précise ensuite les modifications à apporter à la convention tripartite signée en octobre 2016 avec l'Autorité de gestion et l'agence de service et de paiement qui encadre la mise en œuvre du programme.

Nature de la modification	Objet de la modification	Date d'effectivité	Voie de modification
Périmètre	Prendre en compte les nouveaux périmètres des ECI	15/10/2017 pour les dossiers n'ayant pas fait l'objet d'un AD	Avenant
Composition du comité	Prendre en compte les nouveaux élus désignés par les EPCI	Date du CUC	Notification
Modification des fiches actions : type de bénéficiaires, dépenses éligibles, condition d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les interventions aux cofinancements publics mobilisables Adapter les interventions au cadre d'instruction des demandes Piloter la stratégie en restant fidèle aux objectifs de départ 	Aval nécessaire de la région et de l'ASP – non obtenu A posteriori accord : Date du CUC pour les dossiers non programmés	Avenant
Modifications des fiches actions : modification de la valeur du taux maximum d'aide publique	Prendre en compte des incidences de (autofinancement des MO publiques pris en compte dans TMAP) CF MODIFICATION DU RI	Date du CUC pour les dossiers non programmés	Notification

Les enjeux des modifications à apporter sont rappelés :

- Rester fidèle aux orientations de la stratégie pour laquelle le Gal a été sélectionné
- Adapter les interventions aux cofinancements publics mobilisables
- Adapter les interventions au cadre d'instruction des demandes
- Piloter la stratégie

Les propositions travaillées en juillet 2017 par un groupe de travail associant des volontaires du CUC sont ensuite déclinées.

Tout d'abord, les modifications d'ordre stratégique, qui engagent un meilleur pilotage de la stratégie au regard du contexte effectif de mise en œuvre sont présentées.

La 1ère modification vise à **mieux identifier les projets et bénéficiaires attendus sur le volet « Stimuler de l'économie de proximité » soit les fiches actions 2.1 et 2.2 alors que les contreparties publiques mobilisables se précisent.**

Bénéficiaires :

Toutes les entreprises (au sens du droit européen) qui exercent une activité économique qui apportent un service à la population locale, sédentaire ou non sédentaires immatriculées au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ainsi que les associations et leurs groupements.

Les associations, les collectivités locales et leur groupement

Le chiffre d'affaire des structures privées ne doit pas dépasser 1 million d'€ sur l'année N-1 par rapport au dépôt de la demande d'aide.

Les entreprises qui ressortent des activités suivantes (activité principale) **ne sont pas éligibles :**

- Le **commerce de gros** (code NAF 46)
- Les **commerces de détail** dont la **surface de vente est supérieure à 400 m²** ;
- Les **professions libérales réglementées** ;
- Les **stations-services** dont la **gestion n'est pas assurée par un exploitant indépendant** ou par **une commune** et dont le **chiffre d'affaire est supérieur à 1 M€** selon le dernier bilan
- Les **activités financières et les assurances** (code NAF 64 à 66)
- Les **agences immobilières** (code NAF 68)
- Les **activités spécialisées scientifiques et techniques** (codes NAF de 69 à 75) hormis les photographes code NAF74.20Z)
- Les pompes funèbres
- Les activités de services administratifs et de soutien aux entreprises dont les centres d'appel (code NAF de 77 à 82 – hormis code NAF 8130Z)

Types d'opérations soutenues :

Les projets devront répondre à deux critères qui seront appréciés par des experts (par exemple consulaire) – cet avis sera tracé par écrit (par exemple, compte rendu comité technique) :

- Activité relevant de l'économie de proximité
- Nouvelle offre/service ou maintien d'une offre/service à l'échelle de la zone de chalandise.

Condition d'éligibilité des frais de personnel

Aujourd'hui : tous les frais de personnel liés à la mise en œuvre des projets sont éligibles

Proposition : **limiter la période d'éligibilité sur une période maximum cumulée de 24 mois par poste et par projet demande d'aide déposée sur toutes les fiches actions.**

Faciliter l'émergence de projet sur les FA 1,1 et 3,1 et 3,2

Rendre les frais de structures éligibles sur les bases d'un taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles à savoir uniquement le salaire chargé conformément à l'article 68,1 du règlement 1303/2013 sur les fiches actions 1.1, 3.1 et 3.2.

Gérer la forte consommation de la FA 1,2

Aujourd'hui une minoration de l'aide d'un montant représentant 25% de l'aide acquise sur la demande d'aide précédente (cf. convention attributive) sera appliquée au moment de l'instruction et du paiement pour les opérations similaires ou récurrentes pour un même bénéficiaire.

Proposition de rajouter une nouvelle règle en adéquation avec la note de procédure V1 du 7/4/17

« Le FEADER n'a pas vocation à financer des opérations de fonctionnement. Il peut cependant favoriser l'émergence d'une opération au travers d'une aide au démarrage. Le Gal peut choisir d'intégrer une notion de dégressivité. L'AG considère légitime que l'aide de dure pas plus de 3 années consécutives et qu'elle soit dégressive. »

- ⇒ **Non éligibilité des projets récurrents notamment évènementiel à compter de la 4ème demande d'aide Leader déposée sur un projet identique.**

Ensuite, les modifications d'ordre technique, qui permettent de prendre en compte les conditions d'intervention applicables sont présentées.

Il s'agit notamment de simplifier les procédures en supprimant **les obligations** (condition d'éligibilité/admissibilité), qui alourdissent la procédure car elles sont à tracer dans l'instruction, relatives **à l'obligation de fournir des études préalables (axe 2)**, ou **un avis de l'OTI compétent** (FA 1,2 + hébergement) ; cependant, les membres du comité s'engagent à être vigilent sur ces points lors de la notation des opérations (viabilité...)

Il s'agit aussi de décliner les nouvelles règles du PDR (= simple reprise d'éléments qui, de fait, impactent le règlement d'intervention du GAL) :

- **Matériel d'occasion inéligible** (cf. modification du programme de développement rural le 22/12/2016),
- Révision de l'opération 1941 relative au soutien au fonctionnement et à l'animation des stratégies locales de développement : **les dépenses relatives à la formation des membres du GAL sont éligibles alors les frais de bouche sont rendus inéligibles, modification des critères de sélection définis par l'AG**
- Révision de l'opération 1931 (coopération) notamment les critères de sélection définis par l'AG.

Enfin, il convient de prendre en compte les nouvelles interprétations de la commission quant au taux maximum d'aide publique à savoir si le taux d'aide publique est à 80% et que le projet est soumis à un régime d'aide le MOP devrait justifier de 20% d'apports privés.

Le groupe de travail propose donc d'appliquer un **taux d'aide publique sur toutes les fiches à 100% pour les maîtres d'ouvrage public OQDP, collectivité, EPCI, établissements publics... mais un autofinancement obligatoire de 20% Et 80% pour les MO privés**

Exemples :

a) Une commune, une structure publique ou une association reconnue de droit public porte un projet d'un coût total éligible de 100 €, un autofinancement de 20 € permet d'appeler de 80 € de FEADER Leader.

b) Un porteur de projet privé porte un projet d'un coût total éligible de 100 €, il devra apporter 20% d'autofinancement, et trouver 16€ de subvention publique pour que 64 € de FEADER Leader puisse être alloués.

D'autre part, afin d'éviter des erreurs d'interprétation, il est proposé que **le plafond de 25 000 € pour les projets d'organisation d'évènementiel et les projets d'actions de communication ne s'applique pas aux EPCI, syndicat mixte ou collectif d'au moins 3 structures dont les statuts précisent un rayonnement a minima départemental.**

Enfin, il convient de corriger une erreur de frappe sur la FA 3,2 : - description des opérations « appui technique des porteurs de projet dans le développement des énergies renouvelables et l'amélioration des performances énergétiques »

Les membres du comité valident l'ensemble de ces propositions et autorisent le président à signifier à l'autorité de gestion les modifications qui doivent faire l'objet d'une notification et de soumettre les points qui devront faire l'objet d'un avenant.

5- Examen d'un dossier pour avis relevant du contrat mixte d'agglomération et sélection au titre des investissements territoriaux intégrés FEADER

CCVM

a. Restauration et mise en valeur du site archéologique et du chœur de l'église de Soudaine Lavinadière

Gérard Coignac présente le projet, et précise dans quel contexte il a été défini.

Christelle Durand indique que ce projet aurait dû faire l'objet d'un passage en CUC avant l'engagement des crédits régionaux, il s'agit donc aujourd'hui de donner un avis favorable à la fois pour les crédits régionaux au titre d'un contrat mixte d'agglomération et du fléchage des crédits ITI FEADER ;

DEPENSES	Dépenses HT	RECETTES	Recettes totales
Restauration et mise en valeur du site archéologique et du chœur de l'église de Soudaine Lavinadières	770000	Etat - DRAC	83930,00
		Région	115500,00
		FEADER	339570,00
		Autofinancement	231000,00
TOTAL	770 000,00	TOTAL	770 000,00

Les membres du CUC ayant voix délibérative donne un avis favorable au projet et le sélectionne au titre des investissements territoriaux intégrés.

6- Examen de dossiers complets Leader pour programmation ayant reçu un avis d'opportunité favorable

- a) Projets émergeant à la fiche action 1.2 : "Favoriser le développement de l'itinérance culturelle, touristique et de loisirs"
- Station sport nature du Pays de Tulle Kayak Club Tulliste
 - Développement des activités pour la diversification des publics

DEPENSES	Dépenses TTC	RECETTES	Recettes totales TTC
Communication	7 244,90 €		
Matériels développement sarbacannes	1 424,97 €		
Matériels développement grimpe arbre	3 034,51 €	Conseil départemental	1 149,87 €
Matériels développement activité VTT	798,40 €		
		Tulle Agglo	850,59 €
		Leader	8 001,76 €
		Autofinancement	2 500,56 €
TOTAL	12 502,78 €	TOTAL	12 502,78 €

L'avis favorable délivré en opportunité le 15 septembre 2016 sur la base d'une note de 17/20 est confirmé. **L'opération est sélectionnée pour bénéficier du Leader.**

- Association Fragments
 - Les jardins de la sculpture des 5 continents et la biennale de la pierre 2015

DEPENSES	Dépenses présentées	Dépenses retenues	RECETTES	Recettes totales	Recettes retenues
Bureautique	139,47	117,11			
Locations	68,93	68,93			
Objets promotionnels	542,24	542,24			
Communication	920,4	920,4	Conseil départemental	2 000,00	1 978,51
Repas -alimentation boisson	4931,62	4931,62	Conseil régional	2 000,00	1 978,51
Défraiement carburant	332,68	0	Tulle agglo	5 000,00	4 946,28
Granit	4800	4800			
Hébergement	1215	1215	Leader	17 248,32 €	17 248,32 €
Médiateur culturel et régisseur	950	950			
Outils	4105,93	4105,93			
Prestations artistes /voyages	15038,3	15038,3	Autofinancement	6 796,25 €	6 537,91 €
TOTAL	33 044,57 €	32 689,53 €	TOTAL	33 044,57 €	32 689,53 €

L'avis favorable délivré en opportunité le 13 avril 2017 sur la base d'une note de 16.5/20 est confirmé. **L'opération est sélectionnée pour bénéficier du Leader.**

- Association Merveilleux Prétex
 - Agenda autour du point SOOP

DEPENSES	Dépenses	Dépenses retenues	RECETTES	Recettes totales	Recettes retenues
Prestations artiles	1 320,00	1 320,00			
Nouritures	226,67				
Matériels (dont rétroprojecteur)	559,67	559,67	Leader	4 100,48	4 100,48
Salaires	4 527,37	4 527,37			
Déplacements (venue des corréens)	1 357,20				
			Autofinancement cofinancé	1 025,13	1 025,13
			Autofinancement	2 865,27	1 281,43
TOTAL	7 990,91 €	6 407,04 €	TOTAL	7 990,88 €	6 407,04 €

L'avis favorable délivré en opportunité le 13 décembre 2016 sur la base d'une note de 13/20 est confirmé. **L'opération est sélectionnée pour bénéficier du Leader.**

- Communauté de communes Vézère Monédières Millesources
 - Développement de l'offre cyclotourisme : acquisition de vélos électrique et valorisation des circuits VTT FFC La petite montagne Limousine

DEPENSES	Dépenses	RECETTES	Recettes totales
1) Mise aux normes, signalétique piste VTT	4 160,00	Conseil départemental	3 729,60
2) Acquisition de VTT électriques	19 150,00		
		Leader	14 918,40
		Autofinancement	4 662,00
TOTAL	23 310,00	TOTAL	23 310,00 €

L'avis favorable délivré en opportunité le 13 décembre 2016 sur la base d'une note de 16.5/20 est confirmé. **L'opération est sélectionnée pour bénéficier du Leader.**

b) **Projets émergeant à la fiche action 2.1.** : « Favoriser l'émergence de nouvelles activités, filières et nouvelles formes d'organisation »

- SASU Roule ta pomme
 - Création d'une activité non sédentaire : pressage, pasteurisation et conditionnement de fruit en jus

DEPENSES	Dépenses HT	RECETTES	Recettes totales	Recettes retenues
Combiné lavage -élevateur - broyeur	7852,00			
Pressoir	10580,00	AET - Région	6 000,00	6 000,00
Bac de récolte	223,20			
Pasteurisateur	21770,80			
Coffret électrique	4300,00	Leader	24 000,00	24 000,00
transport	6298,00	Recettes	6 282,00	5 993,59
Pompe centrifuges	1 382,00	Autofinancement	16 124,00	14 006,41
TOTAL	52 406,00 €	TOTAL	52 406,00 €	50 000,00 €

L'avis favorable délivré en opportunité le 13 décembre 2016 sur la base d'une note de 13/20 est confirmé. **L'opération est sélectionnée pour bénéficier du Leader.**

7- Examen de dossiers complets Leader pour programmation n'ayant pas été examinés en opportunité

Tout d'abord, l'animatrice soumet une proposition du groupe de travail afin notamment de gérer la durée des comités : la présentation des projets serait assurée par l'animatrice qui présenterait en quelques mots les projets (confère fiches projets adressées aux membres 7 jours avant les séances). Les porteurs de projet doivent être présents et peuvent être interrogés par le comité durant 5 minutes ou le cas échéant apporter d'éventuels compléments toujours sur une durée limitée de 5 minutes.

a) **Projets émergeant à la fiche action 1.1** : "Accompagner la montée en débit et développer les usages numériques »

- OTI Tulle en Corrèze :
 - Stratégie numérique de promotion touristique du territoire

Le président de la séance passe la parole à l'animatrice qui présente succinctement le projet. Cécile Lepoutre, représentant de l'association, précise la genèse du projet, ses objectifs, son contenu et ses incidences. Le plan de financement prévisionnel est présenté, il a été défini suite à l'instruction d'un dossier complet.

DEPENSES	Dépenses TTC	RECETTES	Recettes totales	Nature	%
Conception et développement d'un site Internet	24 766,80				
Optimisation des outils numériques	4 980,00				
Reportage photos	4 471,00				
Reportage vidéo	2 550,00				
Poste informatique	2 378,40	Leader	32000		43,27%
Frais salariaux commande, mise en œuvre, élaboration contenu, coordination site Internet (1520 heures)	29 601,48	Autofinancement	8000	Cofinancé	10,82%
Frais salariaux optimisation des outils numériques (200 heures)	3 493,63	Autofinancement	33 945,99 €	Hors assiette	45,91%
Reportage professionnel (90h)	1 704,68				
TOTAL	73 945,99	TOTAL	73 945,99 €		
Assiette retenue	50 000 €				

Le comité unique de concertation délibère après que la représentante de l'association ait quitté la salle.

Le comité valide la note proposée par le comité restreint : 15.5/20, le projet est donc sélectionné pour bénéficier d'un soutien Leader.

b) Projets émergeant à la fiche action 1.2 : "Favoriser le développement de l'itinérance culturelle, touristique et de loisirs"

- OTI Tulle en Corrèze :
 - Définition d'une identité graphique et promotion

Le président de la séance passe la parole à l'animatrice qui présente succinctement le projet.

Cécile Lepoutre, représentant de l'association, précise les objectifs du projet dans le contexte dans lequel il a été défini en 2015.

Le plan de financement prévisionnel défini suite à l'instruction d'un dossier complet est présenté.

DEPENSES	Dépenses TTC	RECETTES	Recettes totales	Nature	%
Traduction guides	179,11 €				
Conception guide enfants	918,88 €				
Conception charte et modèles type	7 584,00 €				
Impressions	7 292,00 €				
Frais salariaux conception circuits ludiques par catégorie d'âge (élaboration et sorties) 48 heures	723,68 €	Leader	13 216,92 €		64,00%
Frais salariaux création d'un contenu éditorial et photographique 217,30 heures	3 953,77 €	Autofinancement	7 434,52 €	Cofinancé	36,00%
TOTAL	20 651,44 €	TOTAL	20 651,44 €		

Le comité unique de concertation délibère après que la représentante de l'association ait quitté la salle.

Le comité valide la note proposée par le comité restreint : 14/20, le projet est donc sélectionné pour bénéficier d'un soutien Leader.

- Amélioration de l'accueil et promotion de l'offre touristique

Le président de la séance passe la parole à l'animatrice qui présente succinctement le projet.

Cécile Lepoutre, représentant de l'association, présente la genèse du projet, ses objectifs, son contenu et ses incidences. Le plan de financement prévisionnel défini suite à l'instruction d'un dossier complet est présenté.

DEPENSES	Dépenses TTC	RECETTES	Recettes totales	Nature	%
Achat matériel photo/video	1 139,89 €				
Tablette	843,59 €				
Signalétique vitrine	3 600,00 €	Conseil départemental	1 684,6	Cofinancé	15,77%
Signalétique ville	695,01 €	Conseil départemental	123,4	Top Up	1,16%
Frais salariaux amélioration vitrine (48,30h)	1 021,96 €	Leader	6 738,56 €		63,08%
Frais salariaux numérique (180h)	3 382,82 €	Autofinancement	0,04 €	Cofinancé	0,00%
		Autofinancement	2 136,67 €		20,00%
TOTAL	10 683,27 €	TOTAL	10 683,27 €		

Le comité unique de concertation délibère après que la représentante de l'association ait quitté la salle.

Le comité valide la note proposée par le comité restreint : 13.5/20, le projet est donc sélectionné pour bénéficiaire d'un soutien Leader.

Le comité insiste sur l'intérêt de la mise en réseau et de la concertation qui, selon les membres, doivent être au cœur des initiatives de l'office de tourisme et invite le porteur de projet à renforcer ces liens avec les opérateurs du territoire.

- o Accueil mobile

Le président de la séance passe la parole à l'animatrice qui présente succinctement le projet.

Cécile Lepoutre, présente la genèse du projet, ses objectifs son contenu et sa mise en œuvre.

Le plan de financement prévisionnel est présenté, il a été défini suite à l'instruction d'un dossier complet.

Sylvie Christophe demande des précisions quant à l'apport de la mobilité. Cécile Lepoutre indique que cette mobilité permet de satisfaire notamment les attendus des associations locales mais aussi des populations locales et touristiques. La souplesse autorisée par la mobilité permet d'adapter la présence physique de l' OTI aux attendus des différents partenaires/clientèles.

DEPENSES	Dépenses TTC	RECETTES	Recettes totales	Nature	Taux
Mobilier d'accueil	354,97				
Véhicule de mobilité (Berlingo)	15 700,00	Autofinancement	2 758,11	cofinancé	16,00%
Flocage	1 183,20	Autofinancement obligatoire	3 447,63	autofi	20,00%
		Leader	11 032,43		64,00%
TOTAL	17 238,17 €	TOTAL	17 238,17 €		

Le comité unique de concertation délibère après que la représentante de l'association ait quitté la salle.

Le comité valide la note proposée par le comité restreint : 14.5/20, le projet est donc sélectionné pour bénéficiaire d'un soutien Leader.

- Station sport nature Vézère Monédières
 - o Acquisition de matériels sports et loisirs de pleine nature

Le président de la séance passe la parole à l'animatrice qui présente succinctement le projet.

Madame Germain et Monsieur Auberty respectivement directrice et président de l'association, insistent sur l'effet levier des crédits Leader, et précise que l'activité générée par l'association peut être valorisée au travers de 20 personnes salariées en 2017 par l'association correspondant à 8 ETP.

Sont pointées les inquiétudes relatives à la fin des emplois aidés notamment les emplois associatifs régionaux qui permettent de financer deux ETP.

Le plan de financement prévisionnel est présenté, il a été défini suite à l'instruction d'un dossier complet.

DEPENSES	Dépenses TTC	RECETTES	Recettes totales TTC	%	Nature
Stand up paddle géant	5 573,81	Communauté de communes Vézère Monédières	450,29	2,94%	cofinancé
Stand up paddle pour enfants	4 849,12	Département	2000,00	13,06%	cofinancé
Stand up paddle duo	1 538,30	Leader	9801,16	63,99%	
Matériel pédagogique Slackine	286,40	Autofinancement	3064,38	20,01%	autofi
Matériel d'orientation et de cartographie	358,20				
Kayak polo	2 710,00				
TOTAL	15 315,83	TOTAL	15 315,83	100,00%	

Le comité unique de concertation délibère après que les représentants de l'association aient quitté la salle.

Le comité valide la note proposée par le comité restreint : 16/20, le projet est donc sélectionné pour bénéficier d'un soutien Leader.

- Communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières
 - Création d'un circuit de randonnée autour du lac de Meyrignac

Le président de la séance passe la parole à l'animatrice qui présente succinctement le projet.

Jonathan Guoussan, directeur de la communauté de communes, indique que l'aménagement du sentier est finalisé et que les outils de médiation seront travaillés avec la section GPN du lycée agricole de Neuvic, leur implémentation se fera à l'issue de cette mission. L'inauguration aura lieu le 13 octobre 2017.

Le plan de financement prévisionnel est présenté, il a été défini suite à l'instruction d'un dossier complet.

DEPENSES	Dépenses HT	RECETTES	Recettes totales	Nature	Taux
Ouverture et aménagement du circuit	11 729,50				
Signalétique	1 300,00	Autofinancement	2 213,68	cofinancé	16,00%
Pose des panneaux	806,00	Autofinancement obligatoire	2 767,10	autofi	20,00%
		Leader	8 854,72		64,00%
TOTAL	13 835,50 €	TOTAL	13 835,50 €		

Le comité unique de concertation délibère après que les représentants de l'association aient quitté la salle.

Le comité valide la note proposée par le comité restreint : 13/20, le projet est donc sélectionné pour bénéficier d'un soutien Leader.

Les membres indiquent au porteur de projet que la note peut paraître faible, néanmoins la pertinence de ce type de projet est à souligner.

- c) **Projets émergeant à la fiche action 3.1.** : « Soutien aux actions de sensibilisation, formation et communication sur les milieux et ressources naturels »

- Commune de Saint Hilaire les Courbes
 - Aménagement du sentier des Merlettes et valorisation de la zone humide du Bourg

Le président de la séance passe la parole à l'animatrice qui présente succinctement le projet.

Christine Butaud, représentant la commune met en avant le réseau qui se mobilise autour du projet : l'agriculteur qui exploite les parcelles, le CEN, le PNR...

Le plan de financement prévisionnel est présenté, il a été défini suite à l'instruction d'un dossier complet.

DEPENSES	Dépenses HT	RECETTES	Recettes totales	Nature	Taux
Aménagement du sentier des Merlettes et valorisation de la zone humide du bourg	23 918,73	CD 19	3 827,00	cofinancé	16,00%
		Autofinancement obligatoire	4 783,75	autofi	20,00%
		Leader	15 307,99		64,00%
TOTAL	23 918,73 €	TOTAL	23 918,73 €		

Le comité unique de concertation délibère après que les représentants de l'association aient quitté la salle.

Le comité valide la note proposée par le comité restreint : 13/20, le projet est donc sélectionné pour bénéficiaire d'un soutien Leader.

Les membres indiquent au porteur de projet que la note peut paraître faible, néanmoins la pertinence de ce type de projet est à souligner.

- Commune de Veix
 - Etude d'impact paysagère aménagement du site de la Monédières

Le président de la séance passe la parole à l'animatrice qui présente succinctement le projet.

Madame Degery et Monsieur Pouget rappelle le contexte de réalisation de cette étude et de l'aménagement d'un site de décollage qui est aussi à l'ordre du jour, notamment son inscription dans le plan départemental de développement du vol libre.

Ils précisent ensuite l'impact de cet aménagement en termes de développement local et plus précisément en termes d'emplois et de retombées économiques indirectes. Enfin, le caractère respect des paysages et milieux est souligné par madame le Maire de Veix.

Le plan de financement prévisionnel est présenté, il a été défini suite à l'instruction d'un dossier complet.

Types de dépenses	Dépenses totales	Recettes	Recettes totales
Etude d'impact	5070	Leader	3056
		Autofinancement	1014
		Réserve parlementaire	1000
TOTAL	5070	TOTAL	5070

Le comité unique de concertation délibère après que les représentants de l'association aient quitté la salle.

Le comité valide la note proposée par le comité restreint : 15/20, le projet est donc sélectionné pour bénéficiaire d'un soutien Leader.

8- Examen de dossiers pour avis d'opportunité

a) Projets émergeant à la fiche action 1.2 : "Favoriser le développement de l'itinérance culturelle, touristique et de loisirs"

- Commune de Veix
 - Aménagement du site de la Monédières

Le président de la séance passe la parole à l'animatrice qui présente succinctement le projet et rappelle le lien avec le précédent projet présenté notamment les précisions apportées par Madame Degery.

Le plan de financement prévisionnel est présenté, il est bâti sur la base d'éléments prévisionnels et n'a pas encore fait l'objet d'une instruction.

DEPENSES	Dépenses	RECETTES	Recettes totales
Maîtrise d'œuvre	4900	CD 19	6209,00
Défrichage	32229,6		
Signalétique	725	Leader	24881,02
Tables	1022	Autofinancement	7786,58
TOTAL	38 876,60	TOTAL	38 876,60

Le comité unique de concertation délibère après que les représentants de l'association aient quitté la salle.

Le comité valide la note proposée par le comité restreint : 16.5/20, le projet reçoit donc un avis d'opportunité favorable.

- Association du Bleu en Hiver :
 - Edition 2015-2016 du festival du Bleu en Hiver

Le président de la séance passe la parole à l'animatrice qui présente succinctement le projet.

Enora Mahé représentant l'association indique que l'ampleur prise par le festival est à mettre en lien avec le soutien du Leader sur la programmation 2014-2020 et précise que ce festival sera le pendant de Danse en mai à Brive dans le cadre de la scène nationale qui lie maintenant les scènes de Tulle et Brive. Elle précise par ailleurs que la fréquentation est en hausse avec 1775 spectateurs en 2016 et 2160 spectateurs en 2017.

Les plans de financement prévisionnels sont présentés, ils sont bâtis sur la base d'éléments prévisionnels et n'ont pas encore fait l'objet d'une instruction.

Plan de financement prévisionnel 2015 :

DEPENSES	Dépenses	RECETTES	Recettes totales
Cessions /salaires artistes /actions culturelles	20420	Etat - DRAC	1500,00
Déplacements	3650	Région	3500,00
Hébergements/repas	9250	Département	2200,00
Technique	1680	Leader	16000,00
Salaires chargés techniciens	5220	Tulle aggro	2500,00
Hôtesses/sécurité	260	Ville de Tulle	2500,00
Communication	8780		
SACEM/CNV	1990	Financement privé	11030,00
Fourniture bar	1640	Recettes	13640,00
autres (déco, assurance, service civique,...)	1880	Apport en industrie	22270,00
Apport en industrie	22270	Apport en numéraire	2000,00
TOTAL	77 040,00	TOTAL	77 140,00

Plan de financement prévisionnel 2016 :

DEPENSES	Dépenses	RECETTES	Recettes totales
Cessions /salaires artistes /actions culturelles	25500	Etat - DRAC	1500,00
Déplacements	2351,77	Région	3500,00
Hébergements/repas	7569,12	Département	2500,00
Technique	1612,51	Leader	12000,00
Salaires chargés techniciens	4968,89	Tulle aggro	2500,00
Hôtesse/chargée artistes	2489,82	Ville de Tulle	2500,00
Communication	6911,67		
SACEM/CNV	3209,64	Financement privé	13707,14
Fourniture bar	3667,16	Recettes	10936,20
autres (déco, assurance, service civique,...)	2096,22	Apport en industrie	20131,26
Apport en industrie	20131,26	Apport en numéraire	11233,46
TOTAL	80 508,06	TOTAL	80 508,06

Le comité unique de concertation délibère après que la représentante de l'association ait quitté la salle.

Considérant que les deux opérations sont de même nature, le comité valide la note proposée par le comité restreint pour les deux éditions du festival : 15/20, les projets reçoivent donc un avis d'opportunité favorable.

- Association La Luzège
 - Festival de la Luzège en Corrèze 2017

Le président de la séance passe la parole à l'animatrice qui présente succinctement le projet.

Monsieur Ponty et Madame Orhant insistent sur la volonté au travers de cette édition d'aller au-devant des publics, de les rencontrer et de les impliquer.

Les projections pour l'édition 2018 sont aussi présentées notamment la mutation de la structure porteuse qui prendrait la forme d'une société coopérative de type SCIC qui porterait un panel élargi de projet élargi notamment une plateforme de billetterie numérique.

Le plan de financement prévisionnel est présenté, il est bâti sur la base d'éléments prévisionnels et n'a pas encore fait l'objet d'une instruction.

DEPENSES retenues sur GAL PTVM	Dépenses	RECETTES (1)	Recettes totales
Frais artistiques	7 220,00 €	DRAC - financement du volet formation du festival	990,00
Honoraires	666,67 €	CR Nouvelle Aquitaine (33,33% de la subvention annuelle)	2 970,00
frais de déplacement	1 333,33 €	CD Corrèze - (33,33% de la subvention annuelle de 2016)	2 178,00
Frais d'alimentation	595,00 €	Tulle Aggro	1 000,00
Frais de location	241,67 €		
Frais de communication	854,18 €	Leader	4 195,49
Décor et costumes	200,00 €		
Frais salariaux *	3 056,01 €	Autofinancement obligatoire	2 833,37
TOTAL	14 166,86	TOTAL	14 166,86 €

Le comité unique de concertation délibère après que les représentants de l'association aient quitté la salle.

Le comité valide la note proposée par le comité restreint : 17/20, le projet reçoit donc un avis d'opportunité favorable.

◦ Divers

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur COIGNAC lève la séance et rappelle que le prochain comité aura lieu le jeudi 7 décembre prochain.